

AVIS DE COURSE *TRANSMANCHE CHERBOURG / WEYMOUTH*

Yacht Club de Cherbourg
06, 07 et 08 mai 2023
Grade 5A

La Transmanche CHERBOURG/WEYMOUTH est organisée du 06 au 08 mai 2023 par le Yacht Club de Cherbourg, association affiliée à la FFVoile, en collaboration avec le Weymouth Sailing Club.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV) 2021-2024.
- 1.2. Les Règlements de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les prescriptions de la FFVoile s'appliquant à tous les concurrents.
- 1.4. La partie B section 2 du RIPAM (IRPCAS), quand elle remplace les règles du chapitre 2 de RCV.
- 1.5. Le règlement OSIRIS habitable 2023.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles mises en ligne sur le site du Yacht Club de Cherbourg, au plus tard le vendredi 05 mai 2023. Elles seront de plus distribuées à la confirmation des inscriptions.

3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.yc-cherbourg.com (DP) (NP) Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE, INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à :
 - 4.1.1 aux voiliers monocoques en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur : de catégorie de conception A norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en ème catégorie de navigation ou équivalent, et équipé d'un moteur.
 - 4.1.2 aux bateaux du système à handicap **Osiris Habitable ou ORC**, Classe C, D, R2 et R3 d'un groupe net minimum de **15** valide pour la période de la course.
 - 4.1.3 Les bateaux de la classe A, B et L ne sont pas admis à courir , sauf les Mini 6.50 et Pogo 6.50.
 - 4.1.4 Course en équipage avec un minimum de 2 personnes.



4.2 Les places de port seront attribuées par les autorités portuaires à Weymouth. Chaque bateau inscrit devra payer directement ses nuitées sur place. La liste des bateaux admis sera établie dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets reçus par le secrétariat du YCC. Les inscriptions se font en ligne sur le site internet du YCC (www.yc-cherbourg.com), rubrique « les régates », « inscriptions aux régates ». Le montant des inscriptions est fixé à **100 €** par bateau. Les frais d'inscriptions seront remboursés en cas d'annulation de l'épreuve.

4.3 Documents et informations à fournir lors de l'inscription :

- La liste d'équipage du bateau.
- Le certificat Osiris ou ORC valide.
- Licence FFVoile 2023 « compétition » ou « pratiquant » pour les concurrents majeurs, et pour les mineurs, une licence FFVoile 2023 « compétition » accompagnée d'une autorisation parentale.
- La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- Certificat d'assurance valide en responsabilité civile
- Le livret du radeau de survie à jour
- N° de téléphone portable accessible pendant la durée de l'épreuve.
- Le n° MMSI du bateau pour les bateaux équipés

Toutes les pièces justificatives peuvent être envoyées par mail. (contact@yc-cherbourg.com).

5. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6. PROGRAMME (Tous les horaires sont en heure française et pourront être modifiés en fonction de la météo)

Confirmation des inscriptions au Yacht Club de Cherbourg, le **vendredi 05 mai** de 10h à 12h et de 14h à 19h

Vendredi 05 mai 2023 : 19h00 Briefing des skippers et informations météo au YCC

Samedi 06 mai 2023 : 09h00 Départ course 1 : Cherbourg -Weymouth

Dimanche 07 mai 2023 :

- 11h00 proclamation des résultats de la course 1 au Weymouth Sailing Club
- 13h00 BBQ

Lundi 08 mai 2023 :

- 06h30 Départ course 2 : Weymouth -Cherbourg
- Remise des prix prévue vers 19h00 au YCC (avancée si tous les bateaux sont arrivés).

7. JAUGE

Chaque bateau doit adresser à l'Autorité Organisatrice un certificat OSIRIS ou ORC valide.



8. CLASSEMENTS

- 8.1. Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué
8.2. Les ex aequo seront départagés par l'application de la RCV A 8
8.3. Le classement de la transmanche sera le classement en temps compensé OSIRIS.
Il pourra y avoir 2 classements (doubles et équipages) suivant le nombre de bateaux inscrits.

- 8.4. La régata se court en deux courses (coefficient 1) :
Course 1: Cherbourg/ Weymouth
Course 2: Weymouth /Cherbourg

9. SECURITE

- 9.1. Les bateaux devront être équipés :

- d'un moteur fixe in-board ou hors-bord en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour la course à courir.
- d'une VHF fixe de puissance 25W en état de marche.

9.2. Le port de la brassière de sécurité est obligatoire en permanence en mer pour toutes les personnes de l'équipage. Le port d'une balise Personnelle AIS avec GPS est conseillé.

9.3 Les concurrents devront disposer de l'armement de sécurité pour la zone de navigation. C'est-à-dire l'armement **Semi-Hauturier** de la division 240. Les bateaux battant pavillon étranger devront avoir le matériel de sécurité tel que défini par leur réglementation.

10.AIDE EXTERIEURE

- Les pilotes automatiques sont autorisés, ceci modifie la RCV 52
- Tout système d'aide à la navigation est autorisé
- Le routage extérieur n'est pas autorisé
- Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course

11.PLACE AU PORT

Les bateaux devront payer leur place de port à la capitainerie de Weymouth (*un chèque de caution de 80 € sera demandé à l'inscription, et encaissé en cas de non paiement des frais de port à Weymouth*).

12. PRIX.

Des prix seront distribués en fonction de la répartition des catégories retenues pour l'épreuve. La remise des prix est prévue le **Lundi 08 mai à 19h00** au YCC.



13. PROTECTION DES DONNEES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat du YCC.
02.33.94.28.05 Mail : contact@yc-cherbourg.com